

Comment les arrêtés ministériels sont-ils élaborés en Belgique ?

DÉFINITION

Un arrêté ministériel est une norme réglementaire prise par le ministre compétent et qui a pour objectif de détailler et d'expliquer l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut prendre d'arrêté ministériel.

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

L'arrêté ministériel est préparé en interne, par les collaborateurs de l'Agence. Il est ensuite finalisé et signé par le ministre compétent.

Dans certains cas, l'avis d'un inspecteur des finances peut être demandé.

ÉTAPE 2 SOUMISSION

Dans la majorité des cas, l'arrêté ministériel est soumis au Conseil d'État (section de législation) pour avis. L'avis peut être donné dans les 30 jours en cas de procédure ordinaire et dans les 5 jours en cas d'urgence justifiée.

ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

L'arrêté ministériel fait l'objet d'une adoption finale et est ensuite publié au Moniteur belge.

En principe, il entre en vigueur le 10^e jour après sa publication. Toute dérogation à ce principe doit être motivée.

Arrêté ministériel portant désignation des membres du Conseil scientifique des Rayonnements ionisants établi auprès de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire



Les membres cités ci-dessous sont **reconduits en tant que membres** scientifiques du Conseil scientifique pour un mandat de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Pascale ABSIL

Master en génie chimique et master en génie nucléaire - ENGIE ELECTRABEL

Ellen DE GEEST

Licenciée en chimie, en techniques du génie biomédical option radiophysique et médecine nucléaire et en techniques du génie biomédical option radiophysique et radiothérapie - VINÇOTTE

Les membres cités ci-dessous sont **nommés en tant que membres** scientifiques du Conseil scientifique pour un mandat de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Marc BLEUS

Ingénieur civil en informatique, licence spéciale en radioprotection, diplôme d'études spécialisées en génie nucléaire et conseiller en prévention niveau 1 - IRE

Paul GIELEN

Ingénieur civil électromécanique, ingénieur civil en sciences nucléaires et conseiller en prévention niveau 1 - BELGOPROCESS

Pascal FROMENT

Licencié en chimie, DEA en chimie, doctorat en chimie - BE.SURE - UCLOUVAIN

Jacques PIRSON

Master en génie mécanique option thermodynamique et turbomachine et licence management - TRACTEBEL (anciennement)

Les membres cités ci-dessous sont **désignés comme membres d'honneur** du Conseil scientifique à partir du 1^{er} septembre 2021 :

Bernard DECKERS

Ingénieur civil, possédant un diplôme complémentaire en sciences nucléaires et radioprotection

Serge GOLDMAN

Docteur en médecine, chirurgie et obstétrique, spécialiste agréé en médecine nucléaire

Leo SANNEN

Licencié en radiochimie, docteur en sciences

André VANDEWALLE

Ingénieur civil électromécanicien